



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2024_12_DA

Vu les articles R.123-21 et R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération 2021_25_DEL du 11 octobre 2021 portant délégations de pouvoir du Conseil d'administration du CCAS au Président ou en son absence à la Vice – Présidente,

Objet :
Contrat de vérification triennale du SSI

Le Président du CCAS de VIF (Isère)
DECIDE

de signer avec

DEKRA Industrial SAS,
ACT EXPLOIT ISERE
23 rue du Creuzat
CS66007
38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX

Un contrat de vérification triennale du SSI dans l'établissement le Clos Besson. Le contrat est conclu pour une durée ferme de 3 ans et sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale.

Le montant de la mission est de 751.60 euros

VIF, le 22 mars 2024

*Par délégation du Conseil d'Administration.,
Le Président du CCAS,*

Guy GENET

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

